



Se mobiliser pour répondre au coup de force



GAGNER LE RETRAIT
P. 6-7



EPS, DISCIPLINE OLYMPIQUE ?
P. 10



ÇA BUG À L'UNSS
P. 11



POUR UNE ÉGALITÉ RÉELLE EN
EPS ET À L'ÉCOLE
P. 12

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

POSTES :

Le ministre Ndiaye est peut-être moins méprisant que son prédécesseur mais les faits sont là ! Alors qu'il prévoyait de créer 50 ETP (équivalent temps plein) en 2022, le MEN a employé 4 424 agent-es de moins qu'en 2021 (d'après le rapport de la Cour des comptes).

4 474 : c'est le nombre d'ETP que le ministère de l'Éducation nationale avait budgété au PLF 2022 et qui n'ont finalement pas été occupés, indique le rapport. En cause : « l'augmentation significative des départs définitifs, nettement supérieure aux estimations », « l'augmentation des passages à temps partiel et des départs en mobilité ou en détachement » et la crise de recrutement.

Mais sinon tout va bien ?

POSTES SUITE ! :

Le même rapport note « l'augmentation significative des départs définitifs ». L'Éducation nationale a connu, en 2022, 61 835 départs définitifs souligne la Cour.

Hausse à laquelle il faut rajouter une « augmentation des passages à temps partiel et des départs en mobilité ou en détachement »...

Mais puisqu'on vous dit que tout va bien !

POSTES FIN :

Toujours dans le même rapport on observe une hausse des HSA dans le 2nd degré en 4 ans équivalente à 3 800 ETP. Hors enseignement privé, la Cour des comptes indique que « le coût total des heures supplémentaires en 2022 était de 1,249 Milliards d'euros. Dans le second degré public, entre 2018 et 2022, elles ont augmenté de 68 014 (sur un total de 594 702), soit l'équivalent de 3 779 ETP d'enseignants... Cette forte hausse est notamment liée à l'obligation de prendre une seconde HSA à la rentrée 2021.

Comment ça tout ne va pas bien ?

VALSE :

Ou plus exactement Valls que plus rien n'arrête. Son dernier fait d'arme ? Sa présence à un événement organisé à Paris par le magazine réactionnaire « Valeurs actuelles » où 3 500 personnes sont venues écouter la droite dans toute sa diversité, s'inquiéter d'une France « en train de disparaître »... Devant un public venu soutenir l'intervention de Bardella président du RN et rempli de membre de la campagne de Zemmour ; « l'ex », Macronien de la dernière heure s'est fendu de propos qui ont dû ravir l'extrême droite : « *Bien sûr, il y a un risque civilisationnel (...) Avant tout programme politique, avant toute candidature qui l'incarne, il faut penser à défendre cette civilisation, cette culture et cette identité* ».

Le trajet est clair, PS, Renaissance, dégénérescence et enfin RN...

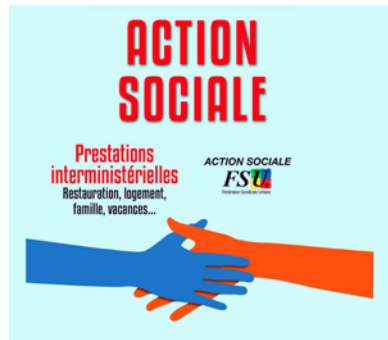
GUIDE DES PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE 2023

Édition mars 2023

La FSU met à disposition ce vade-mecum complet de l'action sociale interministérielle réalisé et mis à jour par le groupe fédéral Action Sociale et ses président-es de SRIAS. Il présente et détaille toutes les prestations d'action sociale interministérielles dans la Fonction publique d'État avec les derniers taux actualisés.

Depuis quelques années, plusieurs prestations ont sensiblement progressé : Chèque-Vacances, Aide à l'Installation des Personnels (AIP), Aide au Maintien à Domicile (AMD), prestation repas, simplification pour le CESU garde d'enfants 0-6 ans, suite notamment aux interventions de la FSU.

Ce guide de la FSU a pour objectif de permettre à chaque agent-e d'avoir une bonne connaissance des prestations offertes, de savoir à qui s'adresser pour les obtenir, de connaître l'utilisation des crédits alloués.



C'est également un outil pour, ensemble, réfléchir et proposer l'adaptation ou la création de nouvelles prestations pour répondre à l'évolution des besoins des agent-es en matière d'action sociale.

Les représentant-es de la FSU continueront à agir pour que l'action sociale se développe dans l'intérêt de l'ensemble des agent-es.



SALAIRES

L'intersyndicale de l'éducation s'est également adressée à Mme Borne et à M. Ndiaye pour contester la volonté du gouvernement de ne pas revaloriser nos salaires à hauteur de l'inflation et de ne pas rattraper les pertes liées au gel du point d'indice. Ce courrier est également l'occasion de dénoncer le PACTE que le ministère veut mettre en place.

Les Lilas le 12 avril 2023

Madame la Première ministre, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

Nous nous adressons à vous solennellement au sujet de la revalorisation des personnels enseignants, CPE et Psy-EN discutée actuellement au ministère.

La crise de recrutement de personnels enseignants s'enracine comme

le montrent les chiffres d'inscrit-es aux concours sur ces dernières sessions. Pour 2023, en dépit d'un prolongement de la période d'inscription, le nombre d'inscrit-es aux concours du second degré est en baisse de 18,5 % et de 13,7 % pour le concours du premier degré par rapport à 2021, dernière session représentative...

**Flasher le QR code
pour lire la suite**



/ SOMMAIRE /

News

//2

- Et pendant ce temps là...
- Guide FSU des prestations interministérielles d'action sociale 2023
- Courrier de l'Intersyndicale à Mme Borne et M. Ndiaye

Édito

//4

- Non, ce n'est pas fini !

ÉVOLUTION ENTRE 2017 ET 2022 : UN SABOTAGE ORGANISÉ CONTRE L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE



Emploi

//5

- Recruter plus pour enseigner mieux et faire réussir tous les élèves : la bataille des recrutements c'est maintenant !

Actualités

//6-7

- Gagner le retrait pour un renouveau social et démocratique



Corpo

//8-9

- Vérifier sa situation et demander des comptes !
- Usure professionnelle et retraite
- Confortons le mouvement contre les retraites Macron, soyons solidaires



Péda

//10-11

- EPS, discipline olympique ?
- Ça « bug » à l'UNSS

Égalité

//12

- Pour une égalité réelle en EPS et à l'école



Actualités

//13-15

- Mixité sociale et scolaire
- Les soirées de l'EPS du SNEP-FSU
- Transition écologique et bâti scolaire : la FSU unie et proactive
- Le service public de l'ESR de plus en plus grignoté par le poids et la logique du privé
- Concours Jeunesse et Sports
- Une question de choix !



Édito

NON, CE N'EST PAS FINI !

Après trois mois de mobilisations exceptionnelles par leur ampleur, par le soutien massif de la population, par le caractère historique d'un front syndical uni qui ne se fissure pas, le moment de lâcher n'est pas à l'ordre du jour. Nombreux sont les pays autour de nous qui nous regardent avec envie, nous encouragent et analysent la posture du Président comme délétère, insupportable et méprisante. De plus, la doctrine du maintien de l'ordre pour mettre au pas la population en la réprimant scandalise jusqu'au-delà de nos frontières.

Malgré ces mobilisations et les arguments forts fondés sur le véhicule législatif qui n'a, à proprement parler, rien à voir avec un projet rectificatif de la loi de finance de la sécurité sociale dans son esprit, le Conseil Constitutionnel a donné son aval à la réforme et rejeté le Référendum d'Initiative Partagée. Le ressentiment et la colère s'en trouvent renforcés. D'arrangements entre petits amis en passages en force, le Président Macron se positionne contre la population, un homme seul qui aurait raison face à tous et toutes ! A la crise sociale qui s'était muée en crise démocratique et politique, la décision du conseil constitutionnel va ajouter une crise majeure des institutions.

Puisque le Président du haut de ses dénis et de son arrogance se place dans une position frontale, il se trouve seul responsable d'une situation qui potentiellement peut dégénérer.

En tout état de cause, contrairement à l'affirmation qui signifierait que le « chemin démocratique » ayant été à son terme, la contestation n'a plus lieu d'être, il est hors de question d'abandonner une lutte pour notre avenir, celui de nos enfants, pour la préservation de notre modèle social. Le combat doit continuer sous des formes diversifiées, qui, à l'heure de l'écriture de ces lignes restent à définir. Celles et ceux qui misent et ont misé sur un essoufflement et une extinction de la colère en seront pour leurs frais. 64 ans voire plus c'était NON ! Et c'est toujours NON ! A nous de l'exprimer massivement et de rejoindre toutes les initiatives qui vont se construire, notamment le 1^{er} mai.

« Refuser le combat, c'est s'avouer vaincu⁽¹⁾ » et pour nous, ce n'est pas une option ! La lutte continue et nous devons la mener tous et toutes ensemble !

Édito écrit le 17 avril

✉ benoit.hubert@snepfsu.net

(1) Louis Veuillot

RECRUTER PLUS POUR ENSEIGNER MIEUX ET FAIRE RÉUSSIR TOUS LES ÉLÈVES !

LA BATAILLE DES RECRUTEMENTS : C'EST MAINTENANT !

A l'heure où le ministre tente de passer en force son « travailler plus pour gagner plus » pour notamment pallier le manque de recrutements, nous appelons la profession à agir fortement pour permettre l'augmentation des postes aux CAPEPS 2023 (interne et externe). C'est un enjeu pour l'avenir de l'EPS, pour les élèves, mais aussi pour nos conditions de travail.

CAPEPS Interne et Externe : l'affaire de tous et toutes !

Les oraux des CAPEPS interne et externe vont se tenir respectivement du 28 avril au 10 mai et du 11 juin au 6 juillet 2023.

Les enjeux sont importants, pour les candidat·es comme pour la profession. En effet, du nombre de postes aux concours dépendront pour les années à venir : le nombre d'élèves par classe, le nombre d'HSA imposées, le recours aux non titulaires, le maintien des options/sections, les remplacements, le nombre d'heures non assurées en EPS, les mutations, etc..

Pour une EPS de qualité : il faut des postes !

Recruter plus : c'est possible, simple et basique !

Alors que pour d'autres concours enseignants, le nombre de candidat·es ne permet pas de recruter davantage, le nombre d'inscrit·es aux CAPEPS Interne (1 522) et Externe (3 337)⁽¹⁾ permet d'augmenter sensiblement les admis·es, tout en maintenant les exigences du concours. Par ailleurs, les jurys proposent souvent des listes complémentaires de candidat·es pouvant être recruté·es, la décision finale revenant au ministère. L'an passé, J.M. Blanquer, interpellé par plusieurs député·es, a été contraint de créer 20 postes supplémentaires lors de la phase

budgétaire, il a également recruté 10 collègues sur liste complémentaire au CAPEPS Interne : l'histoire récente nous montre que c'est possible.

Pas de 49.3 pour l'EPS et l'École !

Le nombre de postes aux concours découle du budget de l'État voté en novembre. Mais le débat sur le budget n'a pas eu lieu. En effet, un 49.3 a été réalisé sur le texte budgétaire avant même que la partie Éducation soit discutée !

Nous n'étoufferons pas nos revendications. C'est pourquoi nous ouvrons une grande campagne de fin d'année pour augmenter les postes aux CAPEPS : notre École et l'EPS méritent mieux que des 49.3 !

Une campagne pour des postes en plus !

Dès l'ouverture des oraux du CAPEPS Interne le 28 avril, nous lancerons une campagne pour l'augmentation des recrutements sur liste complémentaire. Les candidat·es de l'Interne, puis de l'Externe, seront, comme chaque année, invité·es à signer une pétition pour demander la mise en place de listes complémentaires. Dans le même temps, cette pétition sera ouverte largement à tous ceux et toutes celles qui souhaitent soutenir cette revendication essentielle et sera remise au Ministre de l'Éducation à l'issue de chaque concours.

C'est bien de la qualité de l'EPS de demain dont les postes dépendent.

Dès aujourd'hui, préparons l'avenir !

Il nous faut préparer dès maintenant l'EPS de demain et l'héritage des JOP 2024 pour toute la jeunesse de notre pays.



Près de 1 000 postes⁽²⁾ ont été supprimés depuis l'arrivée de J.M. Blanquer au MEN pour 22 600 élèves de plus. Nous appelons à une mobilisation d'ampleur pour ne pas laisser faire et augmenter les recrutements.

LE SNEP-FSU s'adressera au Ministre P. Ndiaye pour lui proposer une mesure cohérente, anticipatrice, répondant aux besoins et permettant aux étudiant·es de se projeter dans l'avenir : la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement de 1 500 postes par an (CAPEPS Interne + Externe + Agrégation Externe) sur au moins 5 ans.

Nous devons gagner des postes dès cette année et pour les années qui viennent : amplifions l'action et soyons conscient·es de notre force collective !

✉ alain.decarlo@snepsfu.net

(1) Alors que le nombre de candidat·es au CAPEPS externe évoluait à plus de 5 000 depuis des années, la baisse enregistrée en 2023 est très inquiétante. La paupérisation du métier, mais aussi la non planification des recrutements sont des pistes possibles d'explication.

(2) 967 postes EPS ont été supprimés (374 en établissements et 593 en zone de remplacements). Source : Comités techniques Académiques de l'Éducation Nationale

Une chute de 19,5 % des postes au 1^{er} concours organisé par J.M. Blanquer !

Postes ouverts aux concours	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAPEPS externe	820	800	630	650	670	670	680	670
CAPEPS Interne	66	70	70	80	80	80	80 + 10 sur liste complémentaire	85
TOTAL CAPEPS	886	870	700	730	750	750	770	755

GAGNER LE RETRAIT

POUR UN RENOUVEAU SOCIAL ET DÉMOCRATIQUE

Le mouvement social dévoile un écart abyssal entre volonté populaire et politiques néolibérales. Après l'artillerie législative utilisée et des débats plus qu'insincères, de nombreux constitutionnalistes laissent peu de doute sur la censure totale de la loi. C'était sans compter que si le Conseil Constitutionnel (CC) juge en droit, il a une composition particulière (3 membres nommés par le président de la République, 3 par le président de l'Assemblée Nationale, 3 par le président du Sénat). Si le SNEP-FSU n'attendait pas grand-chose de cette décision, il en prend acte, mais elle ne change pas la nature d'une loi injuste, brutale et illégitime. Continuons l'action pour gagner le retrait et construire les conquêtes sociales de demain.

« Chemin démocratique » ou « chemin institutionnel » : une question de légitimité.

Il y a plusieurs semaines, E. Macron annonçait sa volonté de poursuivre le « chemin démocratique » de la loi. A l'heure où ces lignes sont écrites, cette dernière vient d'être validée par le conseil constitutionnel et promulguée dans la nuit suivante par le Président, est-ce cela le « chemin démocratique » ?

Evidemment, nous pourrions dire que le « chemin institutionnel » est arrivé à une étape de validation de la loi. Il restera à la mettre en œuvre par décrets.

Pour autant, la loi est-elle validée démocrati-

quement ? Cela dans un contexte où plus de 2 français-es sur 3 y sont opposé-es, où des millions de français-es ont manifesté, ont fait grève, depuis des mois pour dire leur opposition, où les syndicats de salarié-es sont unanimement contre, où les député-es y sont majoritairement opposé-es et ont été empêché-es de voter, où les débats ont été « tronqués » tant par leur organisation (47.1, art 38 au Sénat) mais aussi par des mensonges répétés des ministres⁽¹⁾.

Dans cet exemple précis, chemin institutionnel ne vaut pas chemin démocratique. Les institutions ne répondent aucunement aux intérêts et volontés majoritaires et populaires.

D'un mouvement syndical à un mouvement social...

La lutte engagée depuis le 19 janvier, impulsée par une Intersyndicale unie a pris de l'ampleur. La revendication commune « 64 ans c'est non » affirme que ce n'est pas aux travailleurs de payer par 2 ans de vie, le financement des retraites.

Le syndicalisme, dont le SNEP-FSU, a développé ses analyses, arguments, a décortiqué la réforme et porté des contrepropositions. C'est une étape indispensable pour faire avancer les idées. Nous avons aussi mis en place des outils (tract aux parents et aux étudiants STAPS notamment) pour renforcer la campagne d'opinion.

Le mouvement a largement dépassé la base syndicale et est devenu le plus grand mouvement social, par le nombre et la durée, de ces 50 dernières années.

... à une aspiration démocratique

Depuis des mois, la population confirme son opposition à la réforme, sa volonté de tout autre chose (un sondage annonçait que 68 % des français étaient favorables à la retraite à 60 ans). Sans majorité à l'Assemblée Nationale pour voter son texte, Macron a utilisé le 49.3. Enlever la possibilité de voter aux député-es, après de longs débats et une mobilisation sociale historique, n'est pas la vision que les citoyen-nés se font de la démocratie. Ainsi, les cortèges se sont renforcés, avec la jeunesse, mais aussi des personnes qui n'étaient pas contre la retraite à 64 ans ! La crise démocratique est totale, l'avis du conseil constitu-

📍 GRENOBLE



tionnel la renforcera sans doute, car dans le même temps celui-ci a rejeté la demande de Référendum d'Initiative Partagée.

49.3 : la fin des débats et le début de la répression !

La résignation espérée par le pouvoir n'a pas eu lieu et la mobilisation grandit depuis janvier. Les arguments des organisations syndicales ont gagné la bataille des idées. Il ne reste donc plus que la force pour le pouvoir. Depuis le 49.3, interpellations arbitraires, violences policières, intimidations, répressions se sont multipliées. Nous les condamnons.

Le SNEP, avec la FSU et de nombreuses organisations, alerte sur une situation dangereuse pour les libertés publiques. Avec un ministre de l'intérieur qui renvoie l'opposition à du « terrorisme intellectuel », qui souhaite dissoudre des mouvements de protection de la nature ou baisser les subventions d'associations telle que de la LDH, le danger est fort. De nombreux organismes, en France comme à l'étranger, ont condamné la répression : la défenseuse des droits de la République Française, la commission consultative des droits de l'homme, le syndicat de la magistrature, Amnesty International, la commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe... Le « classement » de la pétition sur le site de l'Assemblée Nationale pour la dissolution de la BRAV-M montre que même le droit de pétitionner est remis en cause.

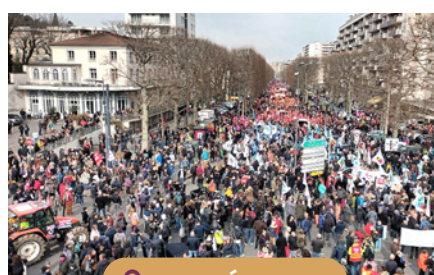
Nous devons avoir une vigilance accrue sur les libertés publiques dans la période : celle de s'exprimer et de manifester notamment.

Aller plus loin que le retrait : un véritable enjeu !

Le mouvement montre une volonté forte d'arrêter de subir après des années d'impositions néolibérales. C'est une manière de « relever la tête » et de dire notre volonté de reprendre en main les affaires qui nous concernent : retraites, travail, notamment dans le champ syndical. Alors que depuis des années, le néolibéralisme a tout fait pour déposséder les salarié·es de leur travail (management, sens du travail, baisse des droits, ...) et pour nier leur voix, notamment



PARIS



SAINT-ÉTIENNE



BORDEAUX

De la constitution française....

Art 1^{er} : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Art 2 : « La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

Art 3. « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». Sauf en cas de 49.3 qui ne permet pas aux représentants de voter et en cas de refus des RIP par le conseil constitutionnel... « Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ». Sans commentaire sur cette partie de l'article !

Art 4. « La loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la Nation »... mais un ministre affiche dans la presse que les expressions divergentes relèvent du « terrorisme intellectuel ».

“ L'élection ne garantit pas qu'un gouvernement soit au service de l'intérêt général, ni qu'il y reste. Le verdict des urnes ne peut être le seul étalon de la légitimité »

Pierre Rosanvallon

en affaiblissant les syndicats, c'est une excellente nouvelle... Ce processus n'est pas prêt de s'arrêter, nous appelons à l'amplifier dans tous les établissements.

Il faut donc gagner sur les retraites (60 ans et 75 % pour tous et toutes pour le SNEP-FSU⁽²⁾ !).

Il est aussi nécessaire de « reprendre la main » sur de nombreux sujets (protection sociale, services publics, économie, ...). Mais aussi sur des sujets spécifiques pour être souverains sur notre métier de professeur·e d'EPS : la formation initiale et continue, les contenus disciplinaires, la certification, le sport scolaire, les créations de postes, ... Sur tous ces sujets, l'administration avait mis en place des instances de démocratie sociale (coordos FPC, élu·es des AS, CTSD, etc.). Soit ces instances ont été supprimées ou transformées, avec souvent baisse des moyens afférents, soit la voix des personnels y est de plus en plus difficilement prise en compte. C'est bien d'une grande vague démocratique, dans notre métier, et au-delà, dont il est question. Il est de la responsabilité de chaque enseignant·es d'y participer, de prendre des responsabilités à tous les niveaux pour permettre cette réap-

ropriation de notre métier : ne laissons plus faire : soyons acteurs et actrices du métier de demain.

Continuons la lutte : nous allons gagner, si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain. Un élan démocratique, social et citoyen s'est levé.

✉ alain.decarlo@snepfsu.net

(1) reconnu par le conseil constitutionnel dans son avis 69 « la circonstance que certains ministres auraient délinqué, lors de leurs interventions à l'Assemblée nationale et dans les médias, des estimations initialement erronées ». Il est d'ailleurs étonnant que cela n'ait pas entraîné une invalidation pour insincérité des débats...

(2) En janvier 2023, un sondage IFOP pour Politis annonçait que 68 % des français souhaitaient une réforme de l'âge de départ... pour la retraite à 60 ans !



VÉRIFIER SA SITUATION ET DEMANDER DES COMPTES !

En ce moment, les commissaires paritaires siègent dans les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) pour défendre les enseignant-es ayant déposé un recours concernant l'appréciation finale de leur rendez-vous de carrière. Dans ces CAPA, la majorité des collègues obtiennent gain de cause. Il y a donc tout intérêt à contester l'appréciation finale quand elle ne correspond pas aux items ou quand elle ne reflète pas la réalité du travail réalisé quotidiennement !

Pour les promotions d'avancement d'échelon accéléré, ou de changement de grade (hors classe, classe exceptionnelle, échelon spécial), les rectorats, le ministère n'ont plus l'obligation de soumettre les tableaux d'avancement aux CAPA. C'est donc en toute opacité que les promotions sont décidées. Il est donc absolument nécessaire de demander des comptes aux services gestionnaires pour demander son barème, son appréciation, les avis, les barres nécessaires

pour être promu-e. Si l'administration refuse cette transparence, n'hésitez pas à contacter le SNEP-FSU académique pour qu'ils, elles puissent intervenir !

Pour la classe exceptionnelle, il vous faut être vigilant à vos avis, ils doivent retranscrire l'intégralité de la carrière et non la dernière affectation. Ceux-ci permettent ensuite au recteur de fixer une appréciation qui est surdéterminante dans la promotion. Le nombre d'enseignant-es au grade de la classe exceptionnelle étant fixé à 10 % du corps, il est nécessaire que les rectorats, le ministère promeuvent les plus âgés des promouvables ! **Les barèmes sont accessibles via le QR code.**



Pour la hors classe : l'appréciation finale est fixée à la suite du 3^{ème} rendez-vous de

carrière, elle permet une promotion plus ou moins accélérée à la hors classe (avec une concurrence entre personnels bien moins importante qu'avec le précédent système). Les promotions se font autour de 165 points que ce soient pour les agrégés ou pour les professeurs d'EPS. Là encore il est nécessaire de demander les éléments vous concernant : appréciation (normalement vérifiable sur I-prof), barème d'ancienneté, barème nécessaire pour être promu-e. **Les barèmes sont accessibles via le QR code.**



Toutes les équipes des commissaires paritaires du SNEP-FSU sont disponibles pour vous aider.

✉ benoit.chaisy@snepfusu.net

USURE PROFESSIONNELLE⁽¹⁾ ET RETRAITE

Même si l'âge de départ à la retraite ne change pas, il y a urgence à reconnaître l'usure professionnelle spécifique du métier !

Le SNEP-FSU a attiré l'attention de l'administration et des politiques de nombreuses fois sur les conditions particulières d'exercice du métier d'enseignant-e d'EPS.

Malgré le sentiment de faire « un beau métier », notre profession ne comprend pas, ne comprend plus la non reconnaissance de l'usure professionnelle spécifique de ce métier. Nos conditions de travail impactent notre santé et nous font également courir des risques psychosociaux.

Des problématiques liées au sens de notre métier, mais également à l'usure du corps dès les années d'étude, aux intempéries, aux installations parfois éloignées et vétustes, à la voix que l'on force pour se faire entendre dans des espaces ouverts, aux classes surchargées, au matériel qu'il faut porter et transporter, ...

Les problèmes de santé : articulaires, de dos, de voix, d'ouïe, ... sont importants. Les

réformes précédentes avec allongement des durées de cotisation, le recul de l'âge de départ à la retraite et la fin de la possibilité de cessation progressive d'activité (CPA) n'ont fait qu'amplifier les difficultés.

Pour cette prise en compte d'une usure professionnelle spécifique du métier d'enseignant-e d'EPS, le SNEP-FSU a porté à de multiples reprises des propositions restées sans réponse.

Aujourd'hui la seule réponse est le mépris !

En proposant le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, le gouvernement feint d'ignorer la réalité du travail des salarié-es. Les fins de carrières, qui sont déjà difficiles aujourd'hui, seront intenables à l'avenir pour la plupart d'entre nous.

Quelle que soit l'issue de la lutte engagée contre la réforme des retraites, il sera né-

cessaire de prendre en compte les situations spécifiques et de mettre en œuvre les aménagements utiles en fin de carrière !

C'est pourquoi, il est indispensable que soit étudiée la situation des enseignant-es d'EPS afin que leurs réalités trouvent des réponses qui aillent dans le sens d'un progrès comparativement à la situation présente. Il y a nécessité d'apporter des réponses rapides à ces malaises, à cette souffrance au travail.

Le SNEP-FSU, avec la profession, continuera de porter sa revendication de voir prise en compte cette usure professionnelle et que soient mises en place les mesures nécessaires pour la traiter.

✉ lionel.delbart@snepfusu.net

(1) <https://lesite.snepfusu.fr/?s=usure+professionnelle>

CONFORTONS LE MOUVEMENT CONTRE LES RETRAITES MACRON, SOYONS SOLIDAIRES

La rupture de solidarité entre actifs-ves et retraité-es qu'a constitué la désindexation des pensions par rapport aux salaires des actifs-ves a entraîné de sérieux reculs du pouvoir d'achat des retraité-es depuis de nombreuses années. Le gouvernement Macron a choisi de ne pas en rester là. En s'attaquant à l'âge de départ en retraite il a provoqué de nombreuses et massives manifestations. Elles expriment le refus de l'ensemble de la population et sa volonté de préserver pouvoir d'achat et retraite à 60 ans.

Chaque journée de grève est un coût dans le budget des actifs-ves. Nous le savons, la durée du mouvement et sa victoire tiennent aussi dans les moyens financiers permettant à chacun et chacune de boucler les fins de mois.

Les retraité-es, qui ont connu en 10 ans la baisse de plus d'un mois et demi de pension sur une année, ont, elles et eux aussi, été nombreuses et nombreux à participer aux rassemblements à l'appel de l'inter-syndicale. Conscient-es que le mouvement doit durer, que le retrait de journées de grève chez les actifs-ves peut freiner le mouvement, ils et elles ont commencé à verser à la caisse de grève, témoignant ainsi de leur solidarité.

Nous savons tous et toutes que la population, dans son immense majorité, est concernée par cette agression sans précédent. C'est une évidence, sauf à mourir au travail, chaque actif-ve est un-e futur-e retraité-e. La solidarité inter-générationnelle est essentielle.

Les revendications des retraité-es

concernent les actifs-ves : pensions, santé, dépendance, protection sociale complémentaire, font partie intégrante des leurs. Ainsi par exemple, les retraité-s sont exclu-es de l'aide de l'État pour la Protection Sociale Complémentaire. C'est une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des pensions et cela ouvre la porte aux assurances privées.

Même si chaque catégorie a ses propres problèmes et porte ses revendications spécifiques (et les actifs-ves en ont de multiples : professionnels, familiaux...), la cohésion et la solidarité entre les un-es et les autres sont indispensables : elles nous renforcent tous et toutes.

Bernard CHARLIER - Roland ROUZEAU
Pour le secrétariat national des retraité-es

EPS, DISCIPLINE OLYMPIQUE ?

La France rentre dans la dernière ligne droite de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Si la ville de Paris, ou plus exactement Saint Denis, et de façon plus large le département du 93, comme quelques autres villes françaises pour un certain nombre d'épreuves, sont les plus concernés du point de vue des infrastructures, les JOP posent nombre de sujets de discussions dont le système éducatif ne peut être absent, notamment en ce qui concerne les pratiques physiques sportives et artistiques.

Comment considérer les JOP aujourd'hui ?

Disons tout de suite toute la critique qu'est celle du SNEP-FSU envers la dérive capitaliste des Grands Événements Sportifs Internationaux⁽¹⁾. Mais, au-delà de ces éléments critiques, nous tenons à un certain nombre de principes qui représentent les piliers (démocratie, questions sociales et écologiques...) sur lesquels les instances olympiques doivent bâtir l'avenir non seulement de l'olympisme, mais aussi peser sur et pour un certain sport en général, plus humaniste.

Les JOP sont un moment compétitif très important pour la plupart des sportifs et sportives qui y concourent. Ils représentent, de fait, une excellence en exercice que nous ne rejetons pas car elle est censée faire écho auprès de tous les citoyens qui s'y intéressent.

Ensuite, c'est une des rencontres officielles, pacifique, en jeux, de l'ensemble des pays du monde. Nous voyons dans cette idée de rencontre, articulée avec celle de la compétition, un atout pour un modèle éducatif tourné vers la paix et la fraternité expurgé de toute instrumentalisation.

Enfin, les JOP sont un moment éminemment populaire⁽²⁾. Le SNEP-FSU plaide pour une place nécessaire et renforcée de la culture populaire au sein de l'École. La façon dont l'EPS est considérée aujourd'hui par notre ministère révèle les oppositions des ministres successifs à cette culture populaire.

Et l'EPS dans tout ça ?

Le SNEP-FSU et le Centre EPS et société plaident pour une EPS à caractère culturel. De ce fait, notre discipline scolaire ne peut ignorer l'olympisme et le fait que la France soit le pays organisateur des JOP 2024. L'enseignement de l'EPS repose toujours, et c'est une de ses forces, sur le triptyque : une classe, un-e prof, l'étude d'une APSA.

Organiser les JOP en France, utiliser et promouvoir cette organisation au sein des mi-



nistères dont celui de l'Éducation nationale nous semble relever de la responsabilité de l'État. Dans ce cas, pourquoi au sein de ce même ministère détricoter (programmes, DNB, baccalauréat) la culture sportive et diminuer la portée de la discipline scolaire qui organise son enseignement. A moins que les intentions du ministère ne soient à l'opposé de ce qu'il prétend, former une jeunesse sportive.

Le SNEP-FSU portera et développera, dans le cadre de son expression tout au long de cette année pré-olympique, les mesures à même de contribuer au développement d'une jeunesse plus sportive. D'abord, il faut renforcer la culture sportive à l'École, autrement que par les mesures illusoire du Bouger 30 mn par jour, et des « 2h de sport » en plus de l'EPS. 4 h d'EPS, de la 6ème à la terminale, est la mesure dont notre jeunesse a besoin.

Deux autres niveaux de réforme s'imposent. Le retour d'une prise en compte des évaluations spécifique de l'EPS au DNB et d'autres référentiels au baccalauréat d'un côté, et la réécriture complète des programmes, collège, lycée et LP de l'autre.

L'idée que le ministère refuse d'entendre mais qui serait la seule à donner du sens et créer de l'engouement pour les JOP au sein de notre profession, est celle d'un renforcement concret de l'EPS. Sans fausses déclarations, sans la communication médiatique reposant sur du vide et sans mesurées anciennes mettant en concurrence l'EPS et le sport civil, alors que chacun-e des deux doit se nourrir de la force de l'autre.

L'évènement planétaire d'excellence doit faire l'écho à toutes les dimensions d'un sport pour tous et toutes. L'EPS est sa traduction scolaire et nécessite des décisions significatives la renforçant dans son cœur, l'enseignement des APSA, l'éducation par les APSA.

✉ andjelko.svrldin@snepfusu.net

(1) Vous trouverez ici un ensemble de textes à travers lesquels notre syndicat prend position sur les dérives des Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI) : <https://lesite.snepfusu.fr/les-secteurs/secteur-sports/paris-2024-et-esi/evenements-sportifs-internationaux-les-archives-du-snep-fsu/>

(2) C'est pourquoi nous regrettons vivement que les prix des entrées aux différentes compétitions soient prohibitifs pour les classes populaires.



Union Nationale
du Sport Scolaire

ÇA « BUG » À L'UNSS

UNE NÉCESSAIRE MISE AU POINT SUR LES DYSFONCTIONNEMENTS À L'UNSS

Le SNEP-FSU a alerté la DN UNSS et le ministère, à plusieurs reprises, sur l'absence de lisibilité financière, les décisions unilatérales et le mode de gouvernance de la nouvelle direction nationale UNSS (DN UNSS). Cela n'a que trop duré ! Afin d'exposer toutes ces difficultés sans détours et pour que les cadres puissent témoigner des conséquences désastreuses qu'elles engendrent pour la structure UNSS dans son ensemble et pour les AS, le SNEP-FSU a demandé au ministère (via la DGESCO) d'organiser une réunion en dehors des instances. Bien que la période soit très compliquée en raison du mouvement social contre la réforme des retraites, cette réunion s'est enfin tenue le 5 avril dernier avec trois sujets à l'ordre du jour, à la demande du SNEP-FSU : gouvernance, budget et accord transport. Trois de nos collègues de la section syndicale SNEP-FSU des cadres en territoires y ont participé en plus des trois désigné-es par la DN UNSS.

GOVERNANCE

Le SNEP-FSU a fait état du mal-être général et grandissant, chez les cadres comme chez les personnels de droit privé, du niveau local au niveau national. La mise en place d'une hiérarchie entre les personnels et les services en territoires n'a pas lieu d'être dans notre association qui est bien l'Union Nationale du Sport Scolaire et pas une fédération comme les autres ou encore une entreprise. La communication hy-

perverticale de la DN UNSS et ses canaux excluent le plus souvent le niveau départemental. L'absence du directeur national est patente tant physiquement que dans les prises de décisions : les cadres n'ont affaire qu'aux « technicien·nes » de droit privé (finances, communication) qui démontrent une totale méconnaissance du terrain et du service public d'éducation.

La DGESCO a montré beaucoup d'écoute et a engagé la DN UNSS à trouver des mesures pour « refaire équipe » et permettre un meilleur respect des personnels et de leurs missions.

BUDGET

Le versement des crédits d'animation au bon vouloir de la DN UNSS doit cesser, des règles claires doivent être mises en place. Le montant des fonds versés par la DN UNSS doit être mis en avant dans les budgets des services et non présentés uniquement pour combler un déficit en bas de tableau. Nous avons également demandé que nous soient donnés prochainement la masse salariale de la DN UNSS (les nouveaux personnels de droit privé) ainsi que le montant de toutes les prestations externes (cabinets divers).

Comme l'ont attesté plusieurs cadres, les lignes directrices présentées au séminaire d'août 2022 ont totalement changé sans explications et sans l'accompagnement suffisant. La méthode n'est pas bonne ! Ils et elles perdent leur crédibilité et la confiance qu'ils avaient souvent construite avec les collectivités territoriales et les autorités académiques.

La DGESCO a proposé qu'en parallèle du document comptable, un autre document affichant mieux la participation financière de la DN UNSS soit élaboré.

ACCORD TRANSPORT

Pour nous il est évident qu'il faut abaisser les coûts, donc renégocier les conditions dans les départements et les districts et réouvrir l'appel d'offre aux transporteurs « historiques ». De même, il faut trouver une solution pour que les transports des AS habituellement remboursés au-delà des 50 % puissent être compensés.

La DGESCO a invité la DN UNSS à trouver des solutions rapides pour que toutes les rencontres prévues se tiennent et pour que toutes les AS engagées puissent participer. Puisqu'il faut respecter l'accord pour le moment, la DN UNSS devra participer au financement. Il faut assurer et assumer financièrement la fin de l'année scolaire, l'intérêt des élèves est premier.

Si lors cette réunion les choses qui fâchent ont été dites sans ambages, reste à vérifier que nous avons bien été écouté-es et que des mesures vont être prises. Une nouvelle réunion est prévue en juin avec le même format. Nous suivrons de près les évolutions. Si rien ne bouge dans les semaines qui viennent nous saurons rappeler la DN UNSS et la DGESCO à notre bon souvenir !

✉ nathalie.francois@snepfusu.net

STAGE ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 30 ET 31 MARS 2023

POUR UNE ÉGALITÉ RÉELLE EN EPS ET À L'ÉCOLE

Le SNEP a tenu son stage national égalité à destination des militant·es les 30 et 31 mars derniers. Les travaux menés au cours de ces deux jours feront l'objet d'une publication prochainement. Dans cet article, nous abordons déjà quelques éléments travaillés.

L'égalité sans condition comme horizon de non domination, comment agir en EPS ?

Le SNEP FSU est très attaché à la notion d'égalité sans condition, terme emprunté à Réjane Sénac dans le domaine des sciences politiques. Notre syndicat travaille au développement de cette notion en EPS. Le SNEP, en tant que porteur d'un projet pour une EPS humaniste et émancipatrice, se doit d'être à l'avant-garde de propositions pour que notre discipline ne soit plus productrice et reproductrice de stéréotypes, mais devienne un espace de conquête pour une égalité sans condition. Lors du stage, ont été interrogées les pratiques scolaires, d'orientation, évaluatives et de formation des personnels pour penser une EPS qui propose des apprentissages effectifs pour toutes et tous, qui évalue sans discriminer, qui enseigne sans mise en place de dispositifs qui enfermeraient dans des stéréotypes.

Loïc Szerdahelyi, a participé à ces travaux en présentant ses réflexions autour de la notion d'égalité sans condition dans le domaine de l'école et de l'EPS. Il a également mis en exergue le dernier livre qu'il a coordonné « Quelle égalité pour l'école ? »



Sortir des assignations sexuées dans la tenue en EPS, enjeu de lutte pour l'égalité filles-garçons :

La sexualisation du corps des femmes et les interdits qui s'y rapportent sont toujours d'actualité. L'histoire de la tenue des sportives, l'étude de règlements intérieurs d'établissements scolaires et d'EPS, les prises de position des fédérations sportives, l'importance que les médias accordent à l'esthétique montrent les injonctions qui sont faites aux femmes sur la manière de s'habiller dans le sport. S'habiller comme elles le souhaitent, constitue encore un élément fort de la lutte des femmes pour aller vers une égalité réelle. Souvent, le monde de l'école et de l'EPS reproduit les stéréotypes liés à la tenue en portant un jugement « moral », au lieu de s'attacher à la fonctionnalité des vêtements et leur adaptabilité à une pratique propice aux apprentissages et aux progrès des élèves.



Sur ce sujet, voir :

Toutes musclées - Culture et pop | ARTE⁽¹⁾

Inclure les personnes engagées dans un parcours transitionnel et faire connaître leurs besoins, enjeu fondamental pour l'EPS :

L'école et l'EPS doivent évoluer pour mieux inclure la diversité, les différentes identités de genre et lutter contre les discriminations. Que ce soit par ses structures (vestiaires, toilettes, internats) ou dans ses pratiques (barèmes, langage), l'école fonctionne sur un modèle très bi-catégorisé avec les filles d'un côté et les garçons de l'autre. La circulaire du 29 septembre 2021, « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire », même si elle comporte quelques insuffisances, constitue une avancée. Celle-ci rappelle la nécessaire prise en compte de l'expression de genre des élèves, que ce soit dans les lieux d'intimité, dans le choix du prénom ou relativement à la tenue vestimentaire.

Le SNEP-FSU développe la réflexion sur cette question. Lors du stage, l'association OUTrans, qui travaille également avec la FSGT et intervient dans les établissements scolaires a présenté ses travaux. Elle est à l'origine, notamment, de la charte « Sport & Trans »⁽²⁾ pour faciliter et promouvoir l'inclusion des personnes trans et non binaires et afin de favoriser leur pratique sportive.

✉ lucile.gres@snepfsu.net

(1) <https://www.arte.tv/fr/videos/RC-022998/toutes-musclees/>



(2) www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-01/boite-outils-contre-les-discriminations-la-charte-sport-et-trans-r-alis-e-par-la-fsdl-pour-mieux-accueillir-les-personnes-trans-au-sein-des-structures-sportives-3847.pdf - (sports.gouv.fr)

MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE

Quand le Ministère de l'éducation nationale se trompe de cause et d'interlocuteur

Notre ministère aurait découvert cette année la ségrégation sociale dans les établissements scolaires. Pour le SNEP-FSU, il a plutôt fermé les yeux durant des années sur un système public/privé permettant à toute une catégorie socioprofessionnelle favorisée d'y trouver son compte et de rester dans un entre-soi rassurant. Il a aussi participé de manière active à une dégradation toujours plus importante des conditions de travail et d'études dans les établissements les plus défavorisés. La contrainte faite au ministère de publier les chiffres des indices de position sociale des établissements scolaires a révélé aux yeux du grand public l'injustice créée et a sûrement obligé le ministère à essayer d'avancer sur le sujet, mais les annonces diffusées depuis plusieurs mois, mais non formalisées, comportent de nombreux écueils et ne pourraient relever que d'un simple affichage.

Premier écueil et atteinte à l'enseignement public, pendant plus de deux mois le ministère a discuté avec l'enseignement privé catholique, sans réflexion autour de son financement et sans jamais consulter les organisations syndicales représentatives dans l'enseignement public !

Deuxième écueil dans ce cheminement, n'avoir jamais lié mixité sociale et scolaire.

En troisième, celui de n'avoir jamais parlé de l'éducation prioritaire, ni des moyens de réduire les inégalités existantes. Comment ce dossier peut-il avancer si tous les aspects permettant à tous et toutes de réussir ne sont pas envisagés ?

Certains dispositifs présentés comme les secteurs multi-collèges, l'expérience de Toulouse ou l'implantation de certaines sections (bilangue, internationale, ...) ont des bilans partiels et mitigés selon les lieux. En proposer des expansions, tout en accentuant la dégradation du service public d'éducation de manière générale et sans jamais reposer les questions de l'accompagnement de la difficulté scolaire, est totalement hors sol.

Le SNEP-FSU est attaché à la mixité sociale et scolaire pour la richesse que cela amène dans les établissements et les équilibres, pour les élèves comme pour les enseignant·es. Aujourd'hui il existe en milieu urbain comme rural des territoires délaissés, l'éducation nationale doit prendre sa part de responsabilité en réinjectant des moyens pour faire face à la difficulté scolaire et en élargissant la carte de l'éducation prioritaire, mais cette question ne pourra avancer qu'avec une vision plus globale de l'aménagement du territoire notamment.

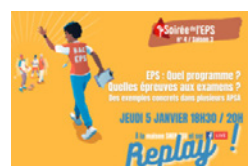
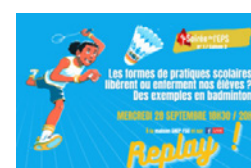
✉ coralie.benech@snepfusu.net

Les Soirées de l'EPS du SNEP-FSU

La confrontation des idées et des pratiques pour une discipline dynamique et ambitieuse ! Les Soirées de l'EPS, ce sont **8 émissions, 40 intervenant·es** et plus de **15 000 collègues par an qui les suivent**. Un rendez-vous à ne pas rater, en live ou en replay, sur Facebook, YouTube et sur le site du SNEP-FSU.

Prochaine émission sur l'inclusion le 31 mai, à 18h30. Inscris-toi !

Replay !



Flashez le QR CODE

Accédez à notre chaîne pour voir les lives ou les replay

YouTube

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET BÂTI SCOLAIRE : LA FSU UNIE ET PROACTIVE

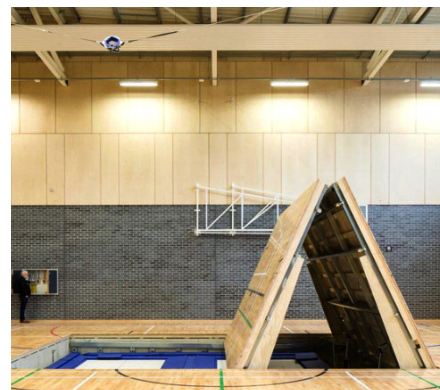
En mars 2023, un stage national FSU a abordé la question de l'impact environnemental du bâti public. Représentant 30 % du patrimoine public, le secteur de l'Éducation est au cœur des débats.

Pour la FSU, la prise en compte des questions environnementales doit s'inscrire dans l'absolue nécessité de la continuité et de l'adaptabilité d'un service public d'éducation de qualité et ambitieux pour tous-tes. L'amélioration de la qualité environnementale du bâti scolaire (rénovation et construction) est un enjeu de réduction des inégalités territoriales. Le bâti scolaire doit également accorder une attention particulière à la santé et à la sécurité des usager-es et des personnels dont les conditions de travail sont parfois fortement dégradées.

Le SNEP-FSU, fort de son expertise sur les équipements sportifs, fait le même constat. Les propositions que nous formulons dans le Référentiel des Équipements Sportifs

En Transition Environnementale (RÉSET) répondent pleinement aux exigences d'adaptation aux enjeux climatiques à venir. Cet outil est un point d'appui au sein de la FSU pour construire des revendications communes. Rappelons que les lois de décentralisation ont rendu les collectivités territoriales responsables du financement de la construction, rénovation et maintenance des établissements scolaires. Il est donc indispensable d'aller les rencontrer pour les convaincre de prendre en compte notre expertise afin **d'associer transition environnementale et qualité d'usage pour tous les projets de construction et restructuration d'établissement.**

La FSU porte la nécessité d'établir et de renforcer une politique nationale du bâti scolaire, qui se doterait d'une législation plus contraignante. Il nous paraît également nécessaire que soient rétablies des instances de contrôles par des organismes dotés de moyens suffisants, comme l'était



l'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des Établissements d'Enseignement, supprimé par E. Macron en 2019. Ce travail fédéral engagé sur la transition écologique doit se poursuivre dans les semaines à venir afin d'engager une stratégie offensive sur cette thématique primordiale.

✉ sylvain.quirion@snepfusu.net

LE SERVICE PUBLIC DE L'ESR DE PLUS EN PLUS GRIGNOTÉ PAR LE POIDS ET LA LOGIQUE DU PRIVÉ

Depuis 1970, l'ESR a vu ses effectifs multipliés par 10. Cette augmentation absorbée au départ par les universités, qui ne peuvent qu'être publiques, est maintenant captée considérablement par des formations privées. Ainsi, depuis 2011, les inscriptions dans le privé ont augmenté de 60 % contre 16 % dans le public avec une montée en flèche en 2015-2016. En 2021, les effectifs dans les formations privées représentaient 736 000 étudiant-es soit 25 % des effectifs globaux sur 2,9 millions d'étudiant-es, dont 1,7 million dans les universités.

Depuis 2018, Parcoursup a amplifié ce processus. C'est un outil de tri, de sélection et de gestion des flux, aidé en cela par la limitation des capacités d'accueil. Cette plateforme n'a cessé de promouvoir de plus en plus de formations privées. 14 % en 2018 et 27 % en 2022. Pour la première fois, le nombre de places dans l'enseignement public diminue de 8 592 places (-1,26 % par rapport à la rentrée 2021).

Notons aussi que si toutes les formations publiques sont maintenant sur parcour-

sup, certaines formations post bac privées ne sont pas référencées sur la plateforme car, soit elles ne sont pas reconnues par l'état, soit elles promeuvent une inscription directe. Elles font de leur absence sur Parcoursup un avantage marketing : moins de stress, d'anxiété et d'incertitude.



Ce sont des choix politiques de sous-investissement, amplifiés depuis 2009 et qui profitent au privé. De plus, dans les lois de finances initiales, les subventions directes au privé ont crû de plus de 20 % contre 12,5 % au public entre 2017 et 2023.

L'approche universaliste et publique de l'ESR s'éloigne. La massification de l'ESR, indispensable, ne s'est pas accompagnée pour le moment de démocratisation suffisante.

On est bien loin des objectifs fixés par la loi à l'ESR, à savoir : « réduire les inégalités sociales ou culturelles et réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité, l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche... ».

Le SNEP, avec la FSU, reste déterminé à empêcher, ces processus de privatisation dont les mises en concurrence généralisées, ceci dans l'intérêt général.

✉ pascal.anger@snepfusu.net

CONCOURS JEUNESSE ET SPORTS

Dans le prolongement de la dynamique initiée en 2021 et 2022, l'Éducation Nationale propose un nombre de postes aux concours J&S en augmentation cette année.

Ce sont en effet 138 nouveaux collègues qui pourraient venir renforcer les effectifs J&S en 2023. Avec 80 postes de profs de sport (PS), 30 postes de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) et 28 postes d'inspecteurs (IJS), on n'avait pas vu de telles perspectives de recrutements depuis de nombreuses années.

S'agissant des CTPS (≈ agrégés), 10 postes sont offerts au concours interne 2023 (8 Sport et 2 Jeunesse). Ils viennent s'ajouter aux 5 collègues qui étaient sur la liste

complémentaire du concours 2022 et qui, grâce à l'action résolue du SNEP-FSU, n'ont pas perdu le bénéfice du concours et ont finalement été « appelés » le 01/04/23.

Malheureusement, ces recrutements ne permettront pas de compenser les pertes subies sous l'ère des ministères sociaux et les départs en retraite survenus depuis. Pour autant, le SNEP-FSU ne peut que se féliciter de constater que son travail de conviction, avec ses expressions régulières et incessantes en faveur de recrutements massifs nécessaires pour mettre en œuvre une politique Jeunesse et Sports ambitieuse, a porté ses fruits.

Mais cette volonté de recruter se heurte désormais à une nouvelle problématique,

apparue l'an dernier chez les profs de sport, celle de l'attractivité. En 2022, tous les postes offerts aux concours n'ont pas été pourvus. Et en 2023, sur 709 inscrites aux concours, seulement 259 candidat·es se sont présentées aux épreuves d'admissibilité... un constat préoccupant et qui interroge !

Comment attirer de nouveaux collègues ? Pour le SNEP-FSU, la question des rémunérations reste un sujet en soi, mais il convient aussi de s'intéresser aux conditions d'exercice du métier. Fort de ses propositions, le SNEP-FSU contribuera activement aux travaux initiés par la DGRH sur l'attractivité des métiers J&S.

✉ gwenaelle.natter@snepfusu.net

Évolution du nombre de postes de professeur·es de sport offerts aux concours :

	Ministères sociaux				Ministères éducatifs (EN)		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAS ⁽¹⁾	10	5	pas de concours	pas de concours	25	44	54
CTS ⁽²⁾	13	9			12	11	20
SHN ⁽³⁾	4	1			3	5	6
Total	27	15	0	0	40	60	80

(1) Conseiller·e d'Animation Sportive (travaillant en service départemental ou régional)

(2) Conseiller·e Technique et Sportif·ve (exerçant ses missions auprès d'une fédération)

(3) Sportif·ve de Haut Niveau (concours réservé)

UNE QUESTION DE CHOIX !

Alors que le service public hospitalier est exsangue comme l'a cruellement montré la crise Covid, le gouvernement se sera contenté des applaudissements spontanés de la population pour les soignant·es. Pour lui, pas question de remettre sur pied notre système de santé, pire il a poursuivi sa politique de suppression de lits et de postes. Peu importe que des patient·es meurent sur des brancards dans les couloirs des urgences, sa priorité n'est pas là...

Après les plus de 200 milliards dépensés sans compter pour maintenir l'économie à flot pendant la crise sanitaire, l'heure est venue de nous faire payer la dette ! Ces milliards se cumulant à l'ensemble des aides consenties sans contrepartie aux entreprises (CICE, CIR...), l'État se-

rait dans une situation critique l'empêchant de relancer les services publics en recrutant des fonctionnaires, en les rémunérant à hauteur de leur engagement pour servir l'intérêt général.

Mais le « en même temps » a la vie dure puisque dans ce contexte, le pouvoir annonce une nouvelle loi de programmation militaire de 413 milliards d'euros pour l'Armée, sur la période 2024/2030... Contrairement au service public hospitalier et l'Éducation qui ne cessent d'exiger une hausse de leurs budgets à grands coups de mobilisations, la « grande muette » se voit dotée d'un pognon de dingue pour assurer sa « modernisation »... mais dans quel but ? C'est une autre question.

Cette loi de programmation militaire est garantie par le pouvoir qui assure qu'elle sera financée. Ainsi, ce qui serait possible pour la Défense ne le serait pas pour l'Hôpital ou l'École qui sont pourtant l'un et l'autre au bout du rouleau et ne parviennent plus à assurer leurs missions.

Gouverner c'est faire des choix. Ceux opérés par le gouvernement sont aux antipodes des besoins de la population, tant en termes de santé que d'Éducation. C'est pourquoi nous devons par tous les moyens continuer de mettre en avant nos revendications pour le Service public et la Fonction publique. D'autres choix sont possibles et indispensables !

✉ polo.lemonnier@snepfusu.net

Diane a trouvé sa voix à 49 ans.

Grâce à notre appli gratuite Vocal'iz, elle prend soin de sa santé vocale.

Diane est professeure d'anglais au lycée. Avec la succession des classes, elle mettait sa voix à rude épreuve. Grâce à Vocal'iz, la première appli de coaching vocal, conçue et développée par MGEN, elle prend soin tous les jours de sa santé vocale.

Bientôt, Diane saura même chanter juste, qui sait ?!

Découvrez d'autres solutions innovantes sous **#LesEngagementsMGEN**

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

On s'engage mutuellement

mgen[★]

GROUPE vyv



MGEN, membre du groupe VYV, est une mutuelle régie par le Code de la mutualité et la première mutuelle en cotisations individuelles. Classement Argus de l'assurance, oct. 2022. © Photo : Frédéric Guelaff